



Bruxelles, le 3 décembre 2015
(OR.fr)

14343/15
COR 1 (fr)

Dossier interinstitutionnel:
2012/0299 (COD)

SOC 681
GENDER 28
ECOFIN 887
DRS 70
CODEC 1551

RAPPORT

Origine: présidence
Destinataire: Conseil "EPSCO"

n° doc. préc.: 14127/15 SOC 667 GENDER 24 ECOFIN 852 DRS 69 CODEC 1517
n° prop. Cion: 16433/12 SOC 943 COMPET 708 DRS 130 CODEC 2724

Objet: Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes
- Orientation générale

À la page 5 du document ST 14343/15, la deuxième phrase du point b) est libellée comme suit:

"Dans ses suggestions, la présidence a une nouvelle fois adapté le calendrier de mise en œuvre afin que la suspension de l'application de l'article 4 *bis*, prévue à l'article 4 *ter*, soit possible au-delà du 31 décembre 2022 (au lieu du 31 décembre 2020), pour autant que certaines conditions soient remplies (voir article 4 *ter*, paragraphe 2)."